

Arrêté nommant des membres de la commission d'examen du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 15 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de
la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Maître Jérôme Sautaux est nommé président de la commission d'examen du notariat pour la fin de la période de législature 2017 à 2021 en remplacement de Maître Fabien Süsstrunk. Maître Danièle Hausser Zilla et Maître François-Vincent Pradervand sont respectivement nommé-e-s membre et membre suppléant de la commission d'examen du notariat pour la fin de la période de législature 2017 à 2021.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 4 mars 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND